

CONNAÎTRE SES MILIEUX HUMIDES, UNE NÉCESSITÉ POUR LES TERRITOIRES

La connaissance des milieux humides d'un territoire permet notamment d'attirer l'attention des élus et des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire à suivre au titre de la Loi sur l'Eau lors de la réalisation de travaux ou d'aménagements. Ainsi, des infractions à la loi, souvent commises par méconnaissance, peuvent être évitées. Il faut savoir également que ces milieux abritent des espèces protégées au niveau national ou régional et que leur destruction est interdite.

Les principaux textes fondateurs de la réglementation sur les milieux humides

Les textes nationaux concernant les milieux humides figurent pour la majorité dans le Code de l'environnement.

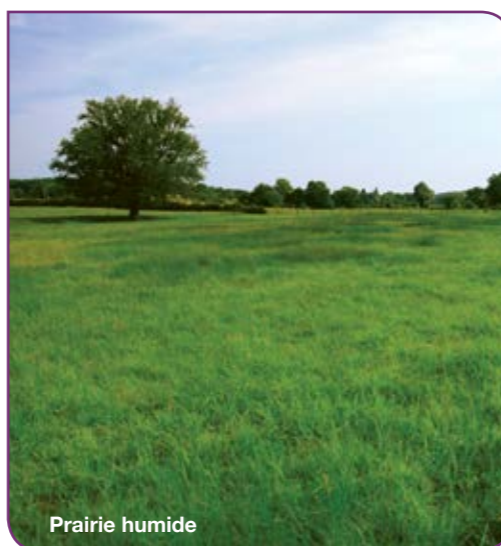
- la Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau modifiée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006
- la Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
- les Arrêtés du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des milieux humides, en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement
- la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (ou Loi Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement

Pourquoi réaliser un inventaire des milieux humides ?

Le premier pas vers la connaissance des milieux humides d'un territoire donné consiste à les recenser : il s'agit d'un inventaire. L'objectif est de les localiser mais également d'évaluer leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce travail d'inventaire peut conduire à :

- la mise en place d'outils de maîtrise foncière sur les milieux humides,
- la restauration et l'entretien de milieux humides sur les territoires jugés prioritaires,
- la mise en valeur de ce patrimoine naturel par la réalisation d'expositions ou d'animations pour le grand public,
- une meilleure prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme par leur intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) par exemple.



M. Jouve - CENB

La démarche d'inventaire des milieux humides du bassin des Nièvres

En 2013 et 2014, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a réalisé la prélocalisation des milieux humides du territoire par l'analyse de données bibliographiques et cartographiques et par un important travail d'étude de photographies aériennes. Ces milieux humides ont ensuite été hiérarchisés afin de définir les secteurs à prioriser pour poursuivre la démarche. Une proposition de méthode d'inventaire a été testée sur un échantillon de 10 milieux humides.

Une phase de terrain doit maintenant être réalisée pour vérifier que les milieux humides prélocalisés sont bien des milieux humides, en se basant sur la présence d'espèces végétales particulières et/ou de conditions hydrologiques et/ou de sols caractéristiques. Pour chaque milieu humide recensé, les enjeux en termes d'écologie et de qualité de la ressource en eau ainsi que les menaces pesant sur le milieu seront identifiés.

Cet important travail permet d'informer les collectivités de la présence sur leur territoire de milieux humides à fort intérêt écologique, hydraulique et socio-économique et de les guider vers la mise en place d'actions de préservation.

LES MILIEUX HUMIDES, UNE PRÉOCCUPATION DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LES NIÈVRES



G. Aubert - CENB

Le bassin versant comprenant les Nièvres se trouve sur le territoire de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB). Cette dernière accompagne la Communauté de Communes Entre Nièvres et Forêts pour porter un Contrat Territorial des Nièvres qui vise à la réalisation d'inventaires de milieux humides, de mesures de gestion et de travaux de restauration ou d'entretien mais aussi d'actions de sensibilisation. L' AELB peut apporter diverses aides financières en vue de la préservation des milieux humides.

Pour en savoir plus sur les aides financières : www.eau-loire-bretagne.fr

Pour appréhender une gestion globale d'un cours d'eau, les milieux humides ne doivent pas être oubliés. C'est le message qui doit être transmis à tous et en priorité aux élus, décideurs et moteurs de la mise en place d'actions.

Pour les maintenir et les préserver, des méthodes de gestion adaptées, durables et respectueuses de l'environnement, doivent être mises en place sur les milieux humides (fauche tardive ou pâturage extensif des prairies par exemple). Des actions de restauration et de valorisation sont également envisageables.

Vous vous posez des questions sur les milieux humides ? N'hésitez pas à contacter :

Magali BOUDEAU
Animatrice Bassin Versant Nièvre
Communauté de communes Entre Nièvres et Forêts
26 Cour du Château - Logement E
58700 Prémery
Tél : 03 86 37 23 23 • 06 77 47 25 42
m.boudeau@cc-nievres-forets.com

Cécile DIAZ
Animatrice de la Cellule régionale
d'appui technique Milieux humides
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Étangs - 21600 Fenay
Tel : 03 80 79 25 99
www.cen-bourgogne.fr

Document réalisé par :



En collaboration avec :



Avec le soutien financier de :



L'Hottonie des marais, plante aquatique protégée au niveau régional, affectionne les mares forestières du plateau nivernais.

M. Jouve - CENB

VERS LA CONNAISSANCE DES MILIEUX HUMIDES DU BASSIN VERSANT DES NIÈVRES



MILIEUX HUMIDES = MILIEUX UTILES

Que sont les milieux humides ?

Les milieux humides sont des espaces de transition entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. Ce sont par exemple les prairies humides, les marais, les tourbières, les mares, etc. L'eau y est présente en surface au moins une partie de l'année et les sols sont saturés en eau. Ils abritent une végétation adaptée à ces conditions particulières comme les roseaux, les iris, les joncs, etc.

Pourquoi se soucier des milieux humides ?

Ces milieux remplissent des fonctions utiles aux équilibres écologiques et rendent également de précieux services à l'Homme :

- des services de régulation des eaux : véritables «éponges», ils absorbent l'eau en périodes de crues et la relarguent progressivement aux cours d'eau lors des périodes plus sèches.

- des services d'amélioration de la qualité des eaux : leur végétation filtre l'eau et contribue à son épuration. Les milieux humides permettent ainsi une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 € par hectare, par habitant et par an.

- des services de production de ressources : ces milieux produisent en grande quantité du fourrage, du bois, du poisson, etc. Ils fournissent à l'heure actuelle 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.

Des milieux utiles mais en danger

Longtemps considérés comme insalubres et hostiles à l'Homme, les milieux humides ont été au fil du temps « assainis », drainés voire comblés. En France, au cours du XX^e siècle, 67 % de leur surface, soit 2,5 millions d'hectares (Rapport Bernard, 1994), ont disparu sous l'effet conjugué de l'intensification des pratiques agricoles, de la réalisation d'aménagements hydrauliques non adaptés et de la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

Aujourd'hui, les conséquences de leur disparition se traduisent par exemple par de fortes inondations aux dégâts matériels voire humains importants et des dommages pour le patrimoine naturel.

La préservation et la gestion durable des milieux humides sont donc essentielles et sont désormais reconnues comme étant d'intérêt général (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006). Il est donc de la responsabilité de tous, et en particulier des collectivités, de s'inquiéter du sort des milieux humides.



637 Km²

Superficie totale du bassin versant*

environ 648 milieux humides potentiels soit 3 041,09 ha

représentant 4,8 % du territoire du bassin versant

49 communes

dans la Nièvre

373 mares recensées

D'après l'Atlas cartographique des mares de Bourgogne (CENB, 2010)

près de 400 Km de cours d'eau : 3 vallées principales et une vingtaine d'affluents

Le bassin versant* est composé de deux rivières, la Nièvre d'Arzembouy et la Nièvre de Champlemy, qui confluent sur la commune de Guérisigny pour former la Nièvre aval. Celle-ci se jette dans la Loire à hauteur de Nevers. Le bassin versant est constitué des larges vallées des Nièvres, alimentées par des affluents aux vallées plus encaissées et surmontées de collines ou de plateaux dominés par des forêts de feuillus. Les prairies, couvrant le quart de la surface du bassin, se situent principalement en fond de vallée, le long des cours d'eau. Les zones de cultures sont disséminées ici et là au sein du bassin.

* Le bassin versant est la portion de territoire, délimitée par des lignes de crête (ou lignes de partage des eaux), qui récolte toutes les eaux de surface et souterraines qui alimentent un cours d'eau donné.

LES MILIEUX HUMIDES POTENTIELS DU BASSIN VERSANT DES NIÈVRES

La grande majorité des milieux humides potentiels sont des surfaces en herbes situées en contexte agricole (près de 70 %), urbain et péri-urbain (18,8 %) ou naturel (3 %). Ce pourcentage est à considérer avec précaution car les milieux humides forestiers sont difficilement détectables lors de la phase de prélocalisation*. Des ripisylves (cordons forestiers le long des cours d'eau) ont également été répertoriés principalement dans la première moitié amont du réseau hydrographique.

* Voir paragraphe «La démarche d'inventaire des milieux humides du bassin des Nièvres»

Le réseau de milieux humides semble dense sur les têtes de bassin des Nièvres. Alors que la tête de bassin de la Nièvre de Champlemy ressort comme riche en petits milieux humides, celle de la Nièvre d'Arzembouy présente des milieux humides de tailles différentes. De Prémercy à Nevers, il existe de grands milieux humides correspondant aux zones d'expansion de crues en milieux prairiaux.

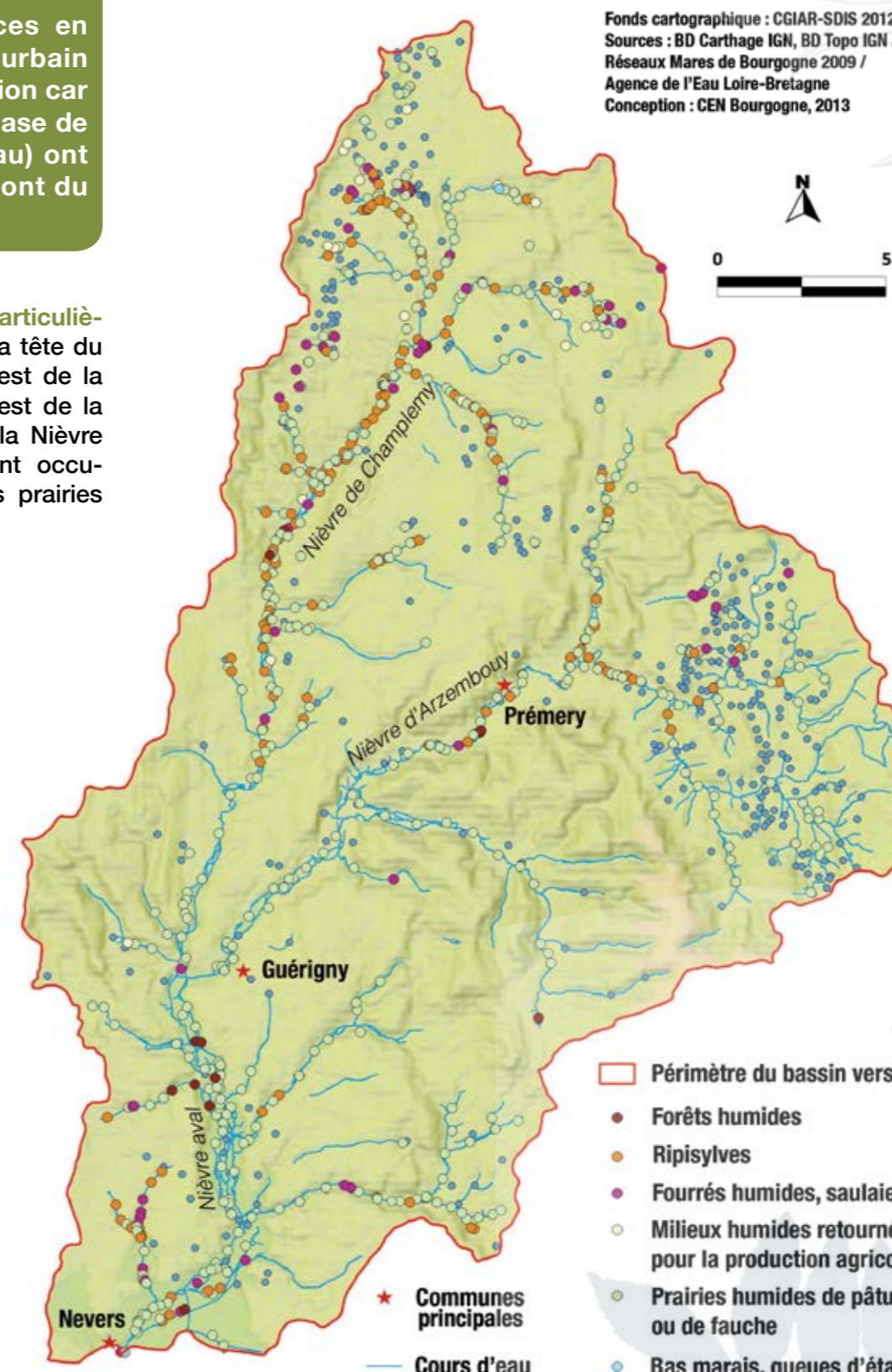
Deux secteurs semblent particulièrement riches en mares : la tête du bassin versant au nord-ouest de la Nièvre de Champlemy et l'est de la tête du bassin versant de la Nièvre d'Arzembouy, très fortement occupés par du bocage et des prairies permanentes.

Les prairies de fauche ressortent comme les milieux présentant les enjeux les plus forts du bassin versant.

Le travail de prélocalisation réalisé en 2013 et 2014 par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne apporte les premières informations sur la situation des milieux humides du bassin versant des Nièvres. Pour refléter au mieux la réalité, ces données ont besoin d'être précisées par une étude sur le terrain qui permettra aussi d'évaluer l'état de santé de chaque milieu humide.



Sur le bassin des Nièvres, les milieux humides sont menacés principalement par l'intensification des pratiques agricoles (drainage, retournement de prairies humides pour mise en culture, culture de maïs, etc.) mais aussi par l'urbanisation (lotissements, zones commerciales, imperméabilisation des sols, etc.).



DES REFUGES POUR DES ESPÈCES PROTÉGÉES

Les milieux humides abritent des plantes rares en Bourgogne et parfois protégées. Les prairies humides gérées extensivement par pâturage ou fauche accueillent des plantes comme l'Oenanthe à feuilles de Peucedan, et la Gratiolle officinale.



Les milieux humides sont aussi le lieu de vie de nombreuses espèces animales, ordinaires ou patrimoniales, qui en dépendent pour accomplir leur cycle de vie : papillons, libellules, amphibiens, oiseaux, etc. C'est le cas de l'Agriorn orné, demoiselle emblématique en Bourgogne et protégée en France, qui affectionne notamment les ruisseaux, fossés et sources situés généralement en prairies.

